

République Togolaise



Travail- Liberté-Patrie

52^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Segment de Haut Niveau

Projet de déclaration de **M. Christian TRIMUA**, Ministre des Droits de l'Homme, de la Formation à la Citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République et Porte-parole du Gouvernement de la République togolaise

Genève, le 02 mars 2023

« Seul le prononcé fait foi »

Monsieur le Président du Conseil des droits de l'homme,

Mesdames et Messieurs les ministres et les Chefs de Délégations,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi avant toute chose de vous adresser, **Monsieur le Président**, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence du Conseil des droits de l'homme ainsi que nos vœux de succès dans ces fonctions.

Je saisis également cette occasion pour vous transmettre, et à travers vous, à toute votre équipe ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil, les salutations et les encouragements du Président de la République Togolaise, **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**, pour la qualité du travail accompli en faveur de l'amélioration constante de la situation des droits de l'homme dans le monde.

Je puis vous assurer du soutien et de l'engagement du Togo à poursuivre, même en qualité d'Etat observateur, son implication et son apport qualitatif à la bonne marche du Conseil.

Monsieur le Président,

La célébration cette année du 75^{ème} anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme et du 30^{ème} anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Vienne offre à toute la communauté des Etats une occasion d'introspection, qui non seulement nous permet de marquer une pause pour un bilan sincère et franc de nos actions en faveur des droits humains, mais nous engage aussi à mieux nous projeter avec ambition et détermination.

Je salue d'ores et déjà toutes les initiatives pertinentes qui sont en train d'être prises ici par le Conseil des droits de l'homme, mais aussi et surtout par le Haut-commissariat aux droits de l'homme pour faire de cette occasion, plus que des festivités ou des commémorations, c'est selon, mais surtout un moment de prise de conscience et de décisions pragmatiques.

Monsieur le Président,

Mon pays, le Togo, voudrait volontiers se prêter à ce devoir d'évaluation-bilan et de perspectives ambitieuses, en tirant les leçons du chemin parcouru, notamment à l'aune des défis nouveaux et variés auxquels nous faisons face dans la mise en œuvre de nos engagements en matière des droits humains, dans une approche résolument plurielle de leur universalité.

Aussi, mon intervention va-t-il davantage se concentrer sur ces défis qui se posent à nous frontalement et auxquels nous apportons au plan national des réponses appropriées.

En premier lieu, je voudrais mentionner la situation économique et financière mondiale, qui, avec ses corollaires liés à la vie chère et à la flambée des produits de première nécessité, impacte directement les droits sociaux et économiques de nos populations. Le Togo subit de plein fouet cette tendance économique globale et y fait face avec des moyens certes limités, mais avec une volonté ferme et de la détermination.

Des mesures urgentes, évaluées financièrement à près de 3% du PIB national, ont donc été prises pour ainsi amoindrir les effets de l'inflation sur le vécu quotidien des populations. Il s'agit notamment de l'augmentation de la valeur indiciaire des salaires et des pensions de retraite pour les fonctionnaires civils et militaires et les retraités du secteur public, la revalorisation additionnelle de la pension de retraite pour tous les retraités civils et militaires du secteur public et du secteur privé ainsi qu'une gratification spéciale par transfert monétaire direct au profit des parents d'élèves pour l'achat de fournitures scolaires. Corrélativement, les secteurs de l'enseignement primaire et de l'agriculture ont été également soutenus.

L'impact de ces mesures est significatif sur le quotidien de nos populations et permet de sauvegarder la jouissance de plusieurs droits fondamentaux, tels que ceux liés à l'alimentation, au transport et à l'éducation.

En second lieu, il convient de relever que toutes ces actions visant à lutter contre la vie chère sont déployées dans un contexte sanitaire difficile marqué par la pandémie de la COVID-19. La COVID-19 constitue justement un défi actuel aux droits humains en ce sens que son spectre plane toujours sur nos sociétés et ses effets sont encore vivaces. Elle a notamment conduit à des restrictions plus ou moins drastiques, apporté un réel manque à gagner pour nos économies et sérieusement endeuillé nos familles.

Dans ce contexte sanitaire trouble, le gouvernement togolais, faut-il le rappeler, soucieux d'éviter que les mesures aient un caractère général et permanent et donc préjudiciable à la jouissance des libertés fondamentales, a constamment veillé à la proportionnalité, à la nécessité et à l'adaptabilité de ces mesures. Mon pays s'en est plutôt bien sorti ; félicité d'ailleurs par la communauté internationale pour sa gestion rigoureuse, réaliste et proactive de la riposte qui lui a permis d'avoir un taux de mortalité assez faible et une spirale de contaminations rapidement maîtrisée.

Aujourd'hui, sur la base des enseignements découlant de la Covid-19 et des mesures prises pour la riposte, le plus grand défi qui se pose à toute la communauté internationale est le renforcement durable des systèmes de santé publique. Nous devons davantage nous situer dans l'anticipation plutôt que dans la réaction.

Et pour ce faire, il faut une véritable coopération sanitaire internationale qui doit miser sur le partage des connaissances et des expertises ainsi que sur le renforcement des

capacités d'accueil. La Covid-19 a révélé un monde vulnérable et parfaitement interdépendant. Nous devons prendre conscience de cette réalité et l'insérer au cœur de nos actions collégiales.

Monsieur le président

Le troisième défi qui frène nos pas, pourtant résolu, vers la réalisation des droits de l'homme est le terrorisme et l'extrémisme violent.

Ces fléaux, simples menaces et presque'inconnus de l'Afrique il y a quelques années, sont devenus une sombre réalité qui a embrasé le Sahel et continue de faire route vers les pays du littoral ouest africain, avec de nombreuses victimes, des déplacés et des dégâts matériels.

Dans nos régions, le terrorisme est actuellement l'ennemi principal de droits de l'homme. Il décime des familles, déplace des villages, ferme des écoles et des hôpitaux, pervertit la jeunesse, empêche les semences et détruit les récoltes et crée l'instabilité sociopolitique. Il est dévastateur pour les droits humains.

Fidèle à une tradition diplomatique d'entraide et de dialogue sous-régional, le Togo, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, a fait le choix d'une prise en charge endogène du phénomène, avec pour but de renforcer la stabilité et la résilience de nos Etats. Ces initiatives se sont traduites, entre autres, par la stratégie du Togo pour le Sahel et la création concertée de mécanismes pertinents tels que l'Initiative d'Accra.

Avec les attaques et incursions terroristes répétées dans la partie septentrionale de notre territoire, le gouvernement togolais a mobilisé d'importants moyens militaires mais aussi socioéconomiques et financiers pour y faire face. Entre autres mesures, on note le plan d'urgence pour la région des savanes qui vise à renforcer la résilience des populations des zones concernées contre les discours et les actions djihadistes.

Néanmoins, il faut reconnaître que toutes ces actions sont orphelines d'une coopération internationale franche et sincère. Nos discours et dynamismes dans cette salle du Conseil, au-delà des résolutions auxquelles elles donnent lieu, doivent nous conduire à l'action sur le terrain, avec la même franchise et la même détermination, dans le respect des souverainetés, c'est-à-dire une action coordonnée entre partenaires internationaux ayant pour unique but d'arrêter ce cycle infernal de violences.

Monsieur le président,

Tel que relevé, entre autres, par les conclusions de notre dernier passage devant le groupe de travail de l'EPU lors de sa 40^{ème} session en janvier-février2022, le Togo a connu des avancées notables sur le plan de la protection et la promotion des droits humains. Il s'agit, entre autres, du renforcement des institutions démocratiques, de la constitutionnalisation de l'abolition de la peine de mort et de la peine à perpétuité. En effet, la perpétuité réelle est aussi une peine de mort dont l'exécution est laissée au

temps. D'importantes réformes visant la protection de la femme et de la jeune fille, dont la prévention et la répression des violences basées sur le genre notamment, ont été réalisées.

Par ailleurs, le Togo vient d'élaborer un avant-projet de loi sur la reconnaissance et la protection des défenseurs des droits humains. Ce texte définit le cadre légal permettant de structurer, organiser, professionnaliser et protéger les défenseurs des droits de l'homme.

Ces avancées méritent d'être consolidées. *Ceci n'est possible que si nous parvenons à relever ensemble, dans une coopération internationale franche, sincère, respectueuse des choix souverains des uns et des autres, les défis cruciaux que je viens de souligner.*

Je vous remercie !